



COMMUNE DE CHAMPCELLA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 9

L'an 2022, le sept décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Champcella, légalement convoqué le vingt-neuf novembre 2022 par M. PONS Jacques maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M PONS jacques, maire.

Etaient présents : DUBOS Anna, REY Laura, REY Jean-Paul, PONS Jacques, CHEYLAN Patrick, FLANDRIN Loïc, JOUBERJEAN Sylvie

Etaient absents et excusés : DONADU Antoine, NOUBEL Christian,

Procurations : DONADU Antoine à CHEYLAN Patrick, NOUBEL Christian à REY Jean-Paul

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

1. Décision Modificative budget principal
2. Décision Modificative budget eau
3. Tarif 2023

QUESTIONS DIVERSES :

Extension réseau électrique route du Naïs

Appel des élus

Emargement

Le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Sylvie Jouberteau se présente pour le poste de secrétaire. Le conseil décide de confier le secrétariat de séance à Sylvie Jouberteau.

Monsieur le Maire remercie les associations pour le marché de Noël, nous avons eu beaucoup de retour positif, une lettre de remerciement sera adressée aux associations

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20.10.2022 : 2 Contres (Mme Dubos et Mr Flandrin)/7 pour

Observations :

- L'opposition demande que soit établi un récapitulatif des décisions du maire relatif aux délégations. Le maire en prend note.
- L'opposition demande de faire apparaître les débats dans le procès-verbal. Mr le maire répond que l'essentiel est retranscrit, c'est en règle générale ce qui se passe dans les autres communes.
- L'opposition souhaite participer aux travaux de l'équipe du conseil municipal, mr le maire répond qu'il attend que l'opposition soit force de proposition.
- Mme dubos reste élue des communes forestières le cm confirme que les élus ne bénéficieront pas de frais de déplacement. Mme Dubos participera aux réunions en visio conférence si celle-ci sont lointaine. Mr le maire répond cela dépend de l'organisateur.
- Demande de concession : nous sommes en train d'étudier la possibilité de trouver des places de concession du cimetière. Dans un premier temps et si nous trouvons des solutions les concessions seront réservées aux personnes décédées qui n'ont pas de droit de concessions.

Monsieur le Maire fait part de 2 courriers reçus en mairie :

- M. NAIMI a adressé un courrier de remerciement pour le transfert de CATHY
- M. CLAVEL Basile : des coings ont été jetés sur le mur de l'école et le nettoyage a été fait par les parents. Pour info 22 impacts sur le mur de l'école. Nécessité de surveiller d'avantage sur le temps périscolaire : rappels faits aux agents du SIVU.

Les faits marquants :

- Rencontre de la conseillère régionale Mme ROSSI visite positive, besoins et envie de la commune (cabanes pastorales etc...)
- Défense incendie deux cuves à mettre en place, la subvention demandée est de 30 % en ce qui concerne le DETR
Une demande a également été faite au département.
Courrier aux conseillers départementaux car subventionnable
- Projet four communal : à voir en fonction de notre budget

I. DELIBERATIONS

1) Objet : décision modificative n°1 au budget commune 2022

DELIBERATION N° 46/2022

M le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget afin de pouvoir régler les factures concernant nos différents investissements.

il est donc nécessaire d'ajuster le budget principal de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *ACCEPTE les virements de crédits suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2022 :*

INVESTISSEMENT						
sens	section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	21	2135	229	Installation générales... Aménagement CIMETIERE	+ 11 387 €
D	I	21	2138	224	Autres constructions DEGATS D'HIVER 2021 – REFECTION MUR DES ROUSSES	+ 4 721 €
D	I	21	2152	226	Installation de voirie – VOIRIE 2021	+ 3 230 €
D	I	21	2138	227	Autres constructions REFECTION CABANES PASTORALES	- 6 260 €
D	I	204	2041582	225	Subventions d'équipements ENFOUISSEMENT RESEAUX LE CHAMBON	- 13 078 €
TOTAL						0

DELIBERATION N° 47/2022

Objet : décision modificative n°2 au budget Principal 2022

M le Maire indique au Conseil Municipal que la Trésorerie demande d'effectuer les opérations de régularisation portant sur certains comptes obligatoires : provisions contre le risque de non recouvrement

il est donc nécessaire d'ajuster le budget de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les virements de crédits suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT				
sens	section	Chap.	Art.	Montant
D	F	68		+ 54.00 €
D	F	011	60631	- 54.00 €

2) Objet : décision modificative n°1 au budget Eau 2022

DELIBERATION N° 48/2022

M le Maire indique au Conseil Municipal que la Trésorerie demande d'effectuer les opérations de régularisation portant sur certains comptes obligatoires : amortissements, reprises de subventions

il est donc nécessaire d'ajuster le budget eau de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les virements de crédits suivants, sur le budget eau de l'exercice 2022 :

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	023	9 270.00	777-042	9 270.00
Total Fonctionnement		9 270.00		9 270.00
	Dépenses		Recettes	
Investissement	13912-040	870.00	021	9 270.00
	13913-040	6 700.00		
	13916-040	1 700.00		
Total Investissement		9 270.00		9 270.00
Total Général		18 540.00		18 540.00

DELIBERATION N° 49/2022

Objet : décision modificative n°2 au budget Eau 2022

M le Maire indique au Conseil Municipal que la Trésorerie demande d'effectuer les opérations de régularisation portant sur certains comptes obligatoires : provisions contre le risque de non recouvrement

il est donc nécessaire d'ajuster le budget eau de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *ACCEPTE les virements de crédits suivants, sur le budget eau de l'exercice 2022 :*

FONCTIONNEMENT				
sens	section	Chap.	Art.	Montant
D	F	68		+ 181.00 €
D	F	011	618	- 181.00 €

3) Objet : Fixation des tarifs applicables en 2023

DELIBERATION N° 50/2022

Sur proposition de monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE des tarifs suivants pour l'année 2023 :

	Tarif
Forfait annuel abonnement EAU Ne comprends pas les redevances agence de l'eau	120.00 €
Forfait Affouage Un lot par foyer	27.00€
Location à l'heure du tracto-pelle communal (avec chauffeur, pour de petits travaux occasionnels)	80.00 €
Salle polyvalente (30 pers) <i>Du lundi au dimanche</i> Particulier (24h) 70.00€ Association Champcella Freissinières Gratuit Caution 400.00€	
Salle Multi-Activités (80 pers) <i>Hors temps scolaire</i> Particulier (24h) 120.00€ Week-end (sam 8h au dim 22h) 200.00€ Association Champcella Freissinières Gratuit Autres associations (24h) 60.00€ Caution 500.00€	

II. QUESTIONS DIVERSES

- Extension réseau électrique route du Naïs : coût à la charge de la commune car extension dépasse 30 m, rajouter un coffret de répartition pour renforcement de réseau 4183 € HT. un devis va être réactualisé
- Demande faite par ENEDIS pour enfouissement de réseau au SEYES. Rendez-vous début d'année avec le chef de projet et Patrick Cheylan.
- l'extinction de l'éclairage public a pris du temps car difficulté pour télécharger l'application ce problème est résolu.
- Réunion SYME 05 : enfouissement de Champcella au Chambon est compromis car priorité à la ROCHE DE RAME et VALLOUISE/PELVOUX, on risque d'être éligible en 2024.
- Réunion pour les bâtiments communaux, audit fait par le département + CAUE. On doit demander à chaque locataire de remplir un dossier. Nous sommes une commune pilote.

Permettra la connaissance des différentes subventions existantes, Anna Dubos souhaite participer à la commission.

- Rénovation Four communal de Ville :
Rencontre avec l'architecte du parc national des écrins pour le four communal et aménagement du village de ville (au monument au mort, four etc...) propose un RDV début janvier. Demande de définir un projet et une étude autour du four pour voir ce que l'on peut en faire (lieu de vie accueillant).
- Création d'un sentier thématique à cime de ville d'environ 2 kms avec des énigmes (sera fait pour le printemps 2023) avec le concours de l'Office de Tourisme et de Mr Jauffret Christophe
- RAME : projet confié à la CCPE – tourisme, archéologie etc...une réunion sera organisée dans les prochains jours
- Sollicitation de LA CCPE pour les activités pleine nature (sentiers) ce que l'on pourrait faire sur les activités, prévoir rencontre avec Mme Julie PRIVAT. afin de débattre pour voir ce qu'on peut mettre en avant sur ce projet.
- La communauté du pays des écrins a pour projet de faire un SCOT, une réunion d'information aura lieu le 12/12/22 à 17h30 à Vallouise. Anna DUBOS participera à cette réunion.
- Liste des projets 2023, voir les priorités :
Enfouissement
Borne à incendie
Parking école
Audit bâtiment énergie
Cimetière
En janvier commission et réunion pour les tarifs de l'eau
- Chiens de protection : Attaque de chien au PONTEIL, attaque de chien à RAME. Nous avons reçu 2 plaintes par mail des chiens sur la route à côté de la bergerie de Romain MICHEL. Courrier reçu de la DDT, Appel à la gendarmerie par M. Le Maire.
- ONF : Pâturage sur parcelle de reboisement secteur de Rame, alors qu'il y a un arrêté préfectoral. Renvoi vers la Société Allamanno, gestionnaire du site.
- Mail reçu de l'opposition : Réunion avec la famille Besombes concernant l'OAP situé route du Naïs, il a été convenu que ces derniers doivent trouver une entente entre propriétaires.
- Déneigement : priorité aux routes principales et en fonction de la disponibilité et des horaires de travail de l'employé communal, sur demande les chemins privés de personnes âgées pourront être déneigés.

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 19h57

Le Maire,
Jacques PONS



La secrétaire de séance,
Sylvie JOUBERJEAN